

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT CYR SUR MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017 -04 - 06

Séance du 11 avril 2017

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 26

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-sept, le onze avril,

Représentés : 6

Absent excusé : 1

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER  
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la  
présidence de Monsieur le Maire.

**OBJET :**

*Etaient présents* : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire  
*Adjoints* : Mesdames GUIROU-NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE,  
Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN  
DA

*Conseillers Municipaux* : Mesdames AIELLO, CIDALE,  
GIACALONE, LALESART, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER,  
ORSINI, TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI, GIULIANO,  
GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, PATOULLARD, ROCHE,  
SAOUT, VALENTIN.

**COMPTE DE GESTION**

**EXERCICE 2016**

**PORTS**

*Etaient représentés* :  
*Adjoint* : Madame GOHARD (procuration à Madame Pascale  
GUIROU-NOUYRIGAT).

*Conseillers Municipaux* : Madame Angèle BERTOIA (procuration à  
Madame Marguerite TROGNO), Madame Stéphanie LEITE  
(procuration à Madame Elisabeth LALESART) Madame Marie-  
Claire PELOT-PAPPALARDO (procuration à Monsieur Jean-  
Michel VALENTIN), Madame Isabelle VIDAL (procuration à  
Monsieur Louis FERRARA), Monsieur Patrice CATTUI  
(procuration à Monsieur Pierre LUCIANO)

*Etait absent excusé* :

*Conseiller Municipal* : Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<<>>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,  
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20170411-DEL20170406-DE  
Date de télétransmission : 25/04/2017  
Date de réception préfecture : 25/04/2017

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Compte de Gestion des Ports, établi par le Receveur Municipal de Saint-Cyr sur Mer pour l'année 2016,

Vu la consultation de la Commission des Finances en sa séance du 3 avril 2017,

Vu la consultation des Conseils Portuaires des Ports des Lecques et de la Madrague en leur séance du 10 avril 2017,

Vu le Compte Administratif des Ports des Lecques et de la Madrague, exercice 2016,

Considérant l'identité de résultat entre les écritures du Compte Administratif du Maire et celles du Compte de Gestion du Receveur,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Adopte à l'UNANIMITE

Le Compte de Gestion des Ports des Lecques et de la Madrague - exercice 2016-

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Philippe BARTHELEMY